

Le Parlement européen vote pour un renforcement de l'Écolabel

Un communiqué du Bureau européen des Unions de consommateurs (BEUC)

jeudi 9 avril 2009

“Flower Power” à Bruxelles : les eurodéputés votent pour renforcer l'Écolabel

L'Écolabel européen, également connu sous le nom de « la Fleur », est de plus en plus connu des consommateurs qui, à travers l'Europe, souhaitent acheter des produits de tous les jours qui ont un impact moindre sur l'environnement. La « Fleur » peut se trouver sur de très nombreux produits allant du produit vaisselle au papier d'impression, en passant par les chaussures et les matelas, à condition que ces produits remplissent des critères environnementaux ambitieux.



Nous accueillons donc avec enthousiasme le vote d'aujourd'hui au Parlement européen concernant la révision du règlement européen sur l'Écolabel (accord en première lecture). Les eurodéputés ont voté pour renforcer l'Écolabel, ce qui signifie qu'il restera un label d'excellence environnementale sur le marché, ne pouvant être apposé que sur les produits les plus respectueux de l'environnement.

Les avancées les plus significatives sont les suivantes :

- L'Écolabel ne sera pas attribué à des produits qui contiennent des produits chimiques dangereux, comme les produits carcinogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) et les substances qui perturbent le système hormonal ;
- Il continuera d'être soumis au principe de précaution ;
- Il continuera de prendre en compte la totalité du cycle de vie concernant les impacts environnementaux des produits, de la production à l'utilisation, en passant par la fin de vie du produit ;
- Il ne sera accordé qu'une fois le produit examiné par un tiers indépendant, pour s'assurer qu'il réponde effectivement aux critères de l'Écolabel.

Toutes ces améliorations sont de bonnes nouvelles pour les consommateurs : ils continueront à bénéficier d'un Écolabel ambitieux et fiable qui les aidera à choisir les produits les plus respectueux de l'environnement parmi ceux présents sur le marché. Un Écolabel fort incitera également les producteurs à aller au-delà de la législation et à continuer d'améliorer les performances environnementales de leurs produits.

“Nous nous réjouissons que l'Écolabel ait été renforcé de façon à aider les consommateurs à faire des choix « verts ». Des produits exempts de substances dangereuses, c'est exactement ce à quoi s'attendent les consommateurs lorsqu'ils achètent des produits portant l'Écolabel », a commenté Monique Goyens, Directrice Générale du BEUC.

Le site du BEUC : www.beuc.eu

P.-S.

A consulter sur le site d'Adéquations :

- [La responsabilité sociale et environnementale des entreprises](#)

Copyright © Site de l'Association Adéquations - <http://www.adequations.org/spip.php?article1012>